

(Les paragraphes surlignés en vert sont des ajouts à la version précédente)

ARPVQ

Association régionale de patinage de vitesse de Québec

Guide de procédure circuit régional de compétitions



COURTE PISTE ET LONGUE PISTE

SAISON 2020-2021

(révision 15 janvier 2021)

Table des matières

1. Objectif du Guide de procédures.....	3
2. Inscriptions	3
3. Standards d'accès	4
4. Système de pointage	4
5. Tracés	5
6. Formation des groupes	5
7. Formation des vagues	7
8. Procédure de départ	11
9. Distances règlementaires et tracés	12
10. Compétitions.....	13
11. Horaire et périodes d'échauffement.....	15
12.Équipement de protection individuelle.....	17
13.Tarifcation.....	18
Annexe 1 Extrait de règlements de sécurité FPVQ.....	19
Annexe 2 Particularités en course.....	21

1. OBJECTIFS DU GUIDE DE PROCÉDURES

Le guide de procédures de compétition de la région de Québec veut atteindre les objectifs suivants :

- Le guide de procédures définit les modalités du déroulement des compétitions à l'intérieur des balises fournies par les règlements,
- Le guide a donc préséance, dans la mesure où il respecte les balises des règlements de compétition.
- Tout cas particulier n'étant pas traité dans le présent guide pourrait l'être par le responsable des compétitions et le président de l'ARPVQ.
- Le C.A. se réserve le droit de modifier ce document en tout temps pour clarification et pour le bien de l'ensemble des participants dans le cas où les procédures provoquent une impasse.

2. INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription est de **10 jours** avant la journée de la compétition, à 23 :59h.

Les inscriptions reçues après le délai prescrit de 10 jours seront refusées sauf sur approbation de l'ARPVQ et suite à des circonstances exceptionnelles (problème avec le système informatisé d'inscription en ligne).

La personne qui procède à l'inscription doit vérifier si le nom du patineur est bien inscrit sur la liste des participants de la compétition en question sur le site de la FPVQ. En cas d'erreur, sur le nom, le numéro, la date de naissance, le sexe ou le club, la personne qui procède à l'inscription doit informer le responsable des programmes de courses de l'ARPVQ. Par la suite, la liste des patineurs de la base de données de compétition (GCPV) est envoyée à l'entraîneur-chef de chaque club. Chaque club doit vérifier la présence du patineur sur cette liste et s'assurer que toutes les informations y paraissant sont correctes. Chaque club a la responsabilité d'aviser le responsable des programmes de courses de l'ARPVQ de toute correction à apporter à la liste publiée. S'il y a des modifications à effectuer, il faut communiquer avec le responsable des programmes de courses au plus tard le mercredi soir à minuit. Finalement, le jeudi précédant la compétition, le responsable des programmes de courses de l'ARPVQ publiera sur le site internet, www.fpvq.org, sous l'onglet *CLUBS/ASS RÉG./ARPVQ-RÉGION DE QUÉBEC/INVITATIONS, LISTES, REGROUPEMENT ET PROGRAMMES*, les groupes ainsi que le programme des courses et échauffements en fonction des inscriptions reçues.

Note importante : Les vagues de la première série de qualifications seront générées dans le logiciel de gestion de données (fichier.pat du GCPV) qui sera transmis au responsable du secrétariat ou au coordonnateur, mais ne seront pas publiées. Ces vagues seront officielles et aucun changement ne pourra y être apporté sauf si ces dernières sont erronées. Les patineurs

absents devront être retirés dans GCPV après la première distance par le compilateur avant la formation des vagues de la 2e distance. Ils ne seront pas remplacés et les groupes ne seront pas refaits après la publication des groupes.

3. Standards d'accès

Circuit Interrégional			
Catégorie	Distance	Temps Féminin	Temps Masculin
10 ans à 13 ans	400 m	0:50,00 sec	0:49,50 sec
	800 m	1:43,00	1:42,00

Toute demande de passage au circuit interrégional qui est basée sur un temps 2019-2020, doit respecter le principe du standard réalisé au 400m ainsi qu'au 800m. Si un temps réussi en 2020-2021 est nécessaire, un patineur pourra accéder au circuit Interrégional seulement s'il réalise également le double standard au 400m et au 800m.

Note importante : Advenant une discordance entre le présent tableau et le standard d'accès établi par la FPVQ, celui de la FPVQ prévaut.

4. SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage en finale sera le suivant:

Position	Points	Pos.	Points	Position	Points
1	1000	6	363	11	130
2	816	7	295	12	116
3	666	8	241	13	86
4	543	9	196	14	70
5	443	10	160	15	57

Tout patineur qui ne prend pas le départ sur une distance directement en finale n'obtiendra pas les points accordés pour cette distance, sauf pour raisons de santé justifiées par le service de premiers soins sur place.

5. TRACÉS

Pour les compétitions de circuit régional, les tracés de 100m et/ou de 85m doivent être utilisés, mais le certificat d'arpentage n'est pas obligatoire.

Veuillez consulter la section 9 de ce présent guide afin de connaître les tracés correspondants aux différentes catégories d'âges.

Depuis plusieurs années, au niveau canadien, des points de positionnement à la ligne de départ sont utilisés afin de faciliter le travail des officiels de départ et du même coup avoir une distance raisonnable entre chaque patineur. Il serait souhaitable que tous les points de positionnement soient clairement faits et qu'ils soient visibles. Pour vous aider à faire ce tracé, veuillez consulter le site Internet de la FPVQ, www.fpvq.org, à la section « Bibliothèque », les schémas détaillés y sont présentés. De plus, les extrémités de la patinoire doivent être identifiées par les lettres A et B. Le virage A est derrière la ligne d'arrivée, tandis que le virage B est celui devant la ligne d'arrivée. Pour bien identifier les virages, un carton 2' x 2' (60 cm x 60 cm) peut être collé sur la baie vitrée, vis-à-vis la cage des buts servant pour le hockey, afin d'améliorer la communication entre les arbitres et les entraîneurs. Du même coup, lorsque l'annonceur fera l'annonce d'une pénalité, tous pourront savoir à quel endroit l'incident s'est produit.

6. FORMATION DES GROUPES

Les catégories d'âges lors des compétitions régionales seront les suivantes :

6-9 ans, 10-11 et 12 à 15 ans.

Exceptionnellement, lors de la 4^e compétition de la saison, une catégorie 5 ans sera invitée à participer à la compétition.

Pour toutes les catégories d'âges, les groupes seront mixtes.

Pour former les groupes de la compétition, le comité de compétition ou son représentant se servira du classement de l'ARPVQ des patineurs inscrits.

Pour chaque compétition, les patineurs seront classés en fonction des meilleurs temps obtenus en compétition et disponibles dans la base de données. Les clubs pourront fournir avec les inscriptions le meilleur temps de leurs patineurs obtenu lors d'un entraînement, si l'entraîneur le juge pertinent. Dans le cas où aucun temps n'est disponible, le patineur sera classé automatiquement dans le dernier groupe de sa catégorie d'âges. Ce dernier cas peut s'avérer particulier pour un nouveau patineur qui, en cours de saison, en est à sa première compétition. L'âge ainsi que la taille du patineur pourront également avoir une certaine influence. Ainsi, un nouveau patineur de 9 ans qui n'a pas de temps de compétition pourra, suite aux informations fournies par son entraîneur, être placé dans le dernier groupe des 6-9 ans patinant sur tracé de

300m (groupe 7) ou encore dans un groupe plus rapide si un temps à l'entraînement le justifie, plutôt que dans le groupe 10 (tracé de 85m) avec des petits de 6 ans. Il y va également de la sécurité des patineurs en jeu.

Les groupes seront constitués d'un maximum de 10 patineurs. Dans le cas où le dernier groupe serait constitué de 5 patineurs ou moins, ces derniers seront intégrés au groupe précédent, à l'exception du groupe 1.

En cas d'égalité de temps, entre le dixième patineur de la liste et les suivants sur la liste, ces derniers seront départagés de sorte que les groupes soient composés de 10 personnes.

Advenant la nécessité de départager, un tirage au sort sera effectué entre les patineurs qui ont une égalité de temps afin d'attribuer la dixième position. Les autres seront dans le groupe suivant et seront les premiers patineurs du prochain groupe de 10.

Dans le cas où la différence entre le premier et le dernier patineur d'un même groupe est considérée comme dangereuse, ce groupe pourra compter moins de 10 patineurs. Les derniers patineurs seront transférés dans le groupe suivant et seront les premiers patineurs du prochain groupe de 10.

Les groupes seront formés au plus tard le mardi précédant la compétition et envoyés aux entraîneurs pour validation. La liste officielle des regroupements paraîtra le jeudi suivant sur le site de la FPVQ et les groupes ne pourront être modifiés à partir du moment de la publication, même dans le cas de désistement ou de blessure.

Groupe 6-9 ans

Pour la première compétition, les patineurs des groupes de la catégorie 6-9 ans seront sélectionnés en fonction du classement des patineurs selon les meilleurs temps réalisés sur la distance de 300m de la saison précédente ou de leur meilleur temps à l'entraînement. Pour les compétitions subséquentes, on utilisera le meilleur temps sur 300m réussi en compétition ou à l'entraînement lors de la saison en cours. Cas particulier : Pour les compétitions 2, 3 et 4, si un patineur participe à une première compétition cette saison et n'a donc pas de temps en compétition, il sera inséré au classement selon son meilleur temps sur 300m obtenu à l'entraînement. Advenant le cas où aucun temps n'est fourni, il sera placé dans le dernier groupe de sa catégorie d'âges, à moins que la taille physique du patineur ne pose un problème de sécurité aux autres patineurs de ce groupe (ex. : un patineur de 9 ans de taille assez forte avec de petits patineurs de 6 ans).

Groupe 10-11 ans

Pour la première compétition, les patineurs des groupes de la catégorie 10-11 ans seront sélectionnés en fonction du classement des patineurs selon les meilleurs temps réalisés sur la

distance de 400m de la saison précédente ou de leur meilleur temps à l'entraînement. Pour les compétitions subséquentes, on utilisera le meilleur temps sur 400m réussi en compétition ou à l'entraînement lors de la saison en cours. Cas particulier : Pour les compétitions 2, 3 et 4, si un patineur participe à une première compétition cette saison et n'a donc pas de temps en compétition, il sera inséré au classement selon son meilleur temps sur 400m obtenu à l'entraînement. Advenant le cas où aucun temps n'est fourni, il sera placé dans le dernier groupe de sa catégorie d'âges.

Groupe 12-15 ans

À compter de la saison 2020-2021, les patineurs de 14 et 15 ans de niveau débutant ou n'ayant pas la compétence pour compétitionner au niveau provincial pourront se joindre au circuit régional de compétitions et feront partie du groupe 12 à 15 ans. Cela leur permettra de se développer dans un circuit de compétition adapté et sécuritaire pour eux et d'éventuellement se joindre au niveau collégial-universitaire lorsqu'ils auront complété leurs études secondaires. Pour la première compétition, les patineurs des groupes de la catégorie 12-15 ans seront sélectionnés en fonction du classement des patineurs selon les meilleurs temps réalisés sur la distance de 400m de la saison précédente ou de leur meilleur temps à l'entraînement. Pour les compétitions subséquentes, on utilisera le meilleur temps sur 400m réussi en compétition ou à l'entraînement lors de la saison en cours. Cas particulier : Pour les compétitions 2, 3 et 4, si un patineur participe à une première compétition cette saison et n'a donc pas de temps en compétition, il sera inséré au classement selon son meilleur temps sur 400m obtenu à l'entraînement. Advenant le cas où aucun temps n'est fourni, il sera placé dans le dernier groupe de sa catégorie d'âges.

À la recommandation des entraîneurs, des patineurs de niveau interrégional de faible niveau (temps au 400m de 47 secondes et plus) pourront être invités aux compétitions régionales. Ils devront faire leur inscription de la même façon que les patineurs régionaux (10 jours avant la compétition).

7. FORMATION DES VAGUES

7.1 FORMATION DES VAGUES DE QUALIFICATIONS

Pour former les vagues de qualifications de la première distance, le classement de l'ARVPQ sera utilisé.

Pour les 2 autres distances, le cumulatif des points des distances précédentes de cette même compétition sera utilisé.

Le mécanisme de formation des vagues appliqué est linéaire en qualification. Les positions de départ sont aléatoires.

La répartition des patineurs s'effectuera selon le tableau suivant :

Dans le cas où un groupe serait formé de plus de 10 patineurs (max. 15), la répartition des patineurs serait la suivante :

10 patineurs

A	B
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10

11 patineurs

A	B	C
1	2	3
4	5	6
7	8	9
10	11	

12 patineurs

A	B	C
1	2	3
4	5	6
7	8	9
10	11	12

13 patineurs

A	B	C
1	2	3
4	5	6
7	8	9
10	11	12
13		

14 patineurs

A	B	C
1	2	3
4	5	6
7	8	9
10	11	12
13	14	

15 patineurs

A	B	C
1	2	3
4	5	6
7	8	9
10	11	12
13	14	15

Les finales seront immédiatement courues après chaque série de qualifications des 2 premières distances. La dernière distance sera courue directement en finale.

7.2 FORMATION DES VAGUES DE FINALES

7.2.1 Lorsque le critère de l'étape précédente est x+y (où y est indépendant du rang obtenu)

Ex: 1 + 3

Le premier de chaque vague et les 3 meilleurs temps parmi tous les autres patineurs seront de la Finale A. Lors de l'étape précédente, les patineurs répondant au paramètre X(1) seront ordonnés selon le temps. Ensuite, les Y(3) autres seront ordonnés selon le temps. Dans le cas où il y aurait un ou plusieurs patineurs avancés (voir paragraphe 7.3), celui-ci ou ceux-ci auraient préséance dans les Y(3) et les places restantes seraient comblées par les meilleurs temps des patineurs restants. Ainsi, si dans une des 2 vagues de qualification à 1+3, un patineur est avancé, le premier de chacune des 2 vagues de qualification, le patineur avancé ainsi que les 2 meilleurs temps suivants de qualification formeront la vague de finale A. Il n'y aurait donc jamais plus de 5 patineurs à la ligne de départ à moins qu'il y ait égalité dans les temps de la dernière place disponible. Dans pareil cas, la vague suivante serait composée de 4 patineurs seulement. À partir de ce classement, pour générer les finales, on remplit la vague A, puis on remplit la B et la C dans le cas où un groupe compte plus de 10 patineurs. Les positions de départ sont aléatoires.

7.3 PROCÉDURES D'AVANCEMENT

La procédure d'avancement permet à un patineur qui, selon le jugement de l'arbitre, a été lésé dans sa course par le comportement d'un autre patineur alors qu'il avait une chance légitime, aux yeux de l'arbitre, de se qualifier pour une finale. Cette procédure a pour but d'éliminer le préjudice fait à ce patineur. Le temps de ce patineur est pris en considération dans la procédure de formation des vagues de demi-finales et de finales. Dans le cas où il y a plus de patineurs avancés que de places disponibles selon le facteur Y, la situation oblige des demi-finales non prévues. Si le patineur lésé réussit malgré tout à se qualifier pour la ronde suivante par sa position ou son temps, la procédure d'avancement n'est pas nécessaire. Il ne serait pas logique d'ajouter un autre patineur à la ronde suivante si le patineur lésé est automatiquement qualifié. Cependant, si le patineur lésé avancé en finale A réussit un temps qui l'aurait qualifié, sans avancement, pour la finale B, il y aura un patineur de moins que le maximum prévu en finale B. De cette façon, un patineur qualifié par son temps ou sa position en finale C ne profite pas de cet avancement pour accéder à la finale B. Autrement, l'avancement d'un patineur aurait pour effet de devenir un avancement pour un patineur de C à B.

Dans le cas où il y a un temps pour avancer dans la prochaine ronde (facteur Y), et qu'un patineur est avancé, il prend la place du dernier patineur qui aurait été qualifié par le temps.

Ex: 1 + 3

1^{er} cas : aucun patineur avancé lors des vagues de qualification

La finale A regroupera :

- Le gagnant de chacune des 2 vagues de qualification
- Les trois meilleurs temps parmi les patineurs restants, peu importe leur rang dans leur vague de qualification

2^e cas : 1 patineur avancé lors des vagues de qualification

La finale A regroupera :

- Le gagnant de chacune des 2 vagues de qualification
- Le patineur avancé
- Les deux meilleurs temps parmi les patineurs restants, peu importe leur rang dans leur vague de qualification

3^e cas : 2 patineurs avancés lors des vagues de qualification

La finale A regroupera :

- Le gagnant de chacune des 2 vagues de qualification

- Les 2 patineurs avancés
- Le meilleur temps parmi les patineurs restants

4^e cas : 3 patineurs avancés lors des vagues de qualification

La finale A regroupera :

- Le gagnant de chacune des 2 vagues de qualification
- Les 3 patineurs avancés
- Aucun autre patineurs restants, peu importe leurs temps

Il est à signaler qu'un patineur ne peut participer seul à une finale.

Dans le cas d'un patineur seul en Finale C, il pourra être jumelé à ceux de la Finale B de son groupe mais ne compétitionnera pas pour les points de la Finale B. Il effectuera son départ derrière le patineur le plus à l'extérieur et portera un bonnet de couleur différente ou encore pas de bonnet. Il obtiendra les points du 1^{er} de la Finale C.

Dans le cas d'un patineur seul en Finale B de son groupe, il pourra être jumelé à une autre Finale B d'un autre groupe mais ne compétitionnera pas pour les points de la Finale B du groupe avec lequel il a été jumelé. Il effectuera son départ derrière le patineur le plus à l'extérieur et portera un bonnet de couleur différente ou encore pas de bonnet. Il obtiendra les points du 1^{er} de la Finale B de son groupe.

En aucun cas, un patineur qui aurait patiné seul lors de sa Finale ne pourra être jumelé avec ceux d'une Finale A.

8. PROCÉDURE DE DÉPART

Les départs s'effectuent selon la procédure suivante :

Lorsque la piste est prête, l'officiel de départ siffle afin que les patineurs s'approchent de la zone de départ (près de la ligne bleue). Les patineurs ont un temps (ex: 10 sec.) pour se rendre dans la zone de départ sinon le ou les patineurs concernés recevront un avertissement.

- Les patineurs se tiennent derrière la ligne de départ;
- Lorsque l'officiel de départ dit le commandement « **À la ligne de départ** », les patineurs doivent se rapprocher tout en restant derrière la ligne de départ;

- Les patineurs doivent se tenir debout, droits jusqu'à ce que l'officiel de départ dise le commandement « **Prêt** », après quoi, ils assument la position de départ et gardent cette position sans bouger jusqu'au coup de pistolet ou la sonnerie de départ. À tout moment pendant ce temps d'attente, chaque patineur doit avoir les deux lames en contact avec la glace (sur toute leur longueur) et ne jamais toucher ou dépasser la ligne de départ. Le défaut de respecter ça occasionnera un AVERTISSEMENT pour toute la vague.
- Dès qu'un patineur commet un faux départ (lame non à plat, lame touche la ligne ou mouvement d'un patineur) avant le signal du départ, ou une faute dans les premiers mètres après le signal, toute la vague reçoit un avis de **FAUX DÉPART**. Par la suite, tout patineur fautif se verra accordé une **PÉNALITÉ** pour **FAUX DÉPART**.
- Le patineur pénalisé pour **FAUX DÉPART** ne sera pas expulsé *Manu militari*. Celui-ci se verra accorder la permission de prendre le départ, à la condition de se placer à l'arrière du patineur situé dans le couloir extérieur. La procédure de départ est réinitialisée et les patineurs sont invités à se tenir à derrière leur ligne de départ respective. C'est-à-dire :
 - À la ligne rouge pour les patineurs n'ayant pas commis de **FAUX DÉPART**.
 - Derrière la 1ère rangée de patineurs pour le (ou les) patineur(s) ayant commis un **FAUX DÉPART**.

9. DISTANCES RÉGLEMENTAIRES ET TRACÉS

Les groupes des catégories 6 ans à 9 ans dont le premier patineur au classement aura un temps au 300 m supérieur à 55 secondes patineront sur un tracé de 85m, excepté pour la distance référence de 300m qui sera patinée sur un tracé de 100m. Les autres groupes patineront toutes leurs distances sur un tracé de 100m.

Les distances courte piste seront les suivantes :

Catégories	1 ^{ère} distance	2 ^e distance	3 ^e distance
5 ans	85m	170m	
6 à 9 ans +55 sec. au 300m	85m (tracé 85m)	300m (tracé 100m)	Super 170m (tracé 85m)
6 à 9 ans -55 sec. au 300m	400m	300m	Super 200m
6 à 9 ans groupe 2	400m	300m	Super 800m
6 à 9 ans groupe 1	400m	800m	Super 300m

10-11 ans Groupes 2 et +	800m	400m	Super 300m
10-11 ans groupe 1 12-15 ans Compétitions 1 et 3	800m	400m	Super 1500m
10-11 ans groupe 1 12-15 ans Compétitions 2 et 4	800m	400m	Super 500m

Les distances longue piste de niveau régional sont les suivantes :

Catégories	1 ^{ère} distance	2 ^e distance	3 ^e distance
6 à 9 ans	100m	300m	400m
10 à 13 ans	100m	300m	600m
10-13 ans interrégion	500m	300m	1500m
14 ans et + régionaux	100m	300m	1000m

Tous les départs sont des départs de groupe comme en courte piste. Il est à souligner que l'équipement de sécurité et de protection individuelle requis est le même qu'en courte piste.

Les standards pour accéder au niveau provincial sont les suivants :

Note : Les compétitions longue piste Provinciales se font selon les standards de la FPVQ.

10. COMPÉTITIONS

10.1 Compétitions régionales courte piste

Il y aura un minimum de trois (3) compétitions régionales lors d'une saison courte piste. En règle générale, 2 compétitions auront lieu en automne (afin de permettre aux patineurs de faire leurs standards interrégionaux le plus rapidement possible dans la saison) et au moins 1 autre en hiver. Ces compétitions ne sont pas sanctionnées par la FPVQ (Fédération de patinage de vitesse du Québec) mais par l'ARPVQ (Association de patinage de vitesse de la région de Québec).

10.2 Finales régionales des Jeux du Québec (courte piste)

À chaque année, l'ARPVQ a le devoir de tenir une finale régionale des Jeux du Québec avant le 1^{er} février. Cette compétition regroupe les patineurs de la région Capitale-Nationale seulement,

les patineurs de la région Chaudière-Appalaches seulement ou le regroupement des 2 régions, à la discrétion des clubs des 2 régions. Le CPV de Lévis étant seul dans la région Chaudière-Appalaches, il a le loisir de tenir une compétition qui n'implique que ses patineurs.

Par contre, les différents clubs de la région Capitale-Nationale ont le devoir de tenir leur compétition conjointement.

Une finale Provinciale des Jeux du Québec d'hiver a lieu à **intervalle de 2 ans** seulement, lors des années impaires.

Lors d'une année au cours de laquelle il n'y a pas de finale Provinciale, les athlètes **de 11 à 14 ans** de niveau interrégional, provincial ou Élite sont invités à participer à cette compétition. Cette compétition n'a pour but que de qualifier la ou les région(s) (et non pas les patineurs) en vue de la finale provinciale de l'année suivante.

Les athlètes de 11 à 14 ans sont invités lors d'une année sans finale provinciale car ils seront ceux qui auront 12 à 15 ans l'année de la finale Provinciale.

Si deux régions sont présentes à la finale régionale lors d'une année sans finale Provinciale, les conditions suivantes prévalent :

- Les catégories d'âges peuvent être mélangées;
- Les athlètes de différents sexes peuvent être mélangés;
- Les athlètes de différentes régions peuvent être mélangés.

Pour les finales régionales lors des années sans finale Provinciale, le classement est fait par le cumulatif des trois distances, selon le sexe et les catégories d'âge. Des récompenses pourront être remises par région, par distance, par sexe ou au cumulatif, au choix des Unités de Loisir et de sport des régions. Le tout dans le but de créer un événement compétitif et stimulant pour les patineurs des deux régions. La formation préliminaire des groupes sera soumise aux entraîneurs des différents clubs pour approbation.

Les distances pourront être courues sur tracé de 100m (dans le cas d'une patinoire de dimensions nord-américaines) ou de 111m (dans le cas d'une patinoire de dimensions internationales) et seront, dans l'ordre :

- 1000m (maximum de 5 patineurs au départ par vague)
- 500m (maximum de 5 patineurs au départ par vague)
- 1500m (maximum de 8 patineurs au départ par vague)

Lors d'une année de finale Provinciale, les athlètes **de 12 à 15 ans** de niveau interrégional, provincial ou Élite sont invités à participer à cette compétition. Cette compétition vise à sélectionner, pour chacune des régions, pour chaque catégorie d'âge et pour chaque sexe, un(e) seul(e) athlète.

Si deux régions sont présentes à la finale régionale, les conditions suivantes prévalent :

- Le classement se fait avec les 2 meilleures distances sur 3 pour la sélection de la finale provinciale. Dans le cas d'égalité, le patineur ayant le meilleur classement en 3^e distance sera sélectionné.
- Lorsqu'il y a un enjeu de sélection, aucune finale ne peut être combinée avec une autre catégorie.
- En aucun cas des patineurs de deux régions différentes peuvent patiner dans une même vague
- Dans le cas d'un patineur se retrouvant seul dans sa catégorie d'âge, il peut être jumelé avec le(s) patineur(s) de l'autre sexe de sa catégorie d'âge ou avec des patineurs de son sexe, de sa région et d'une autre catégorie d'âge dans la mesure où sa présence ne peut avoir d'incidence sur le résultat final de la sélection.

Note : Se référer au guide procédures ou au devis des Jeux du Québec de la FPVQ pour les détails relatifs à cette compétition.

10.3 Compétitions régionales longue piste

Chaque année, au moins une (1) compétition régionale longue piste sera tenue par l'ARPVQ et regroupera tous les patineurs de niveau régional en longue piste. Des patineurs de niveau régional de d'autres régions pourront également être invités.

Les distances et catégories d'âges sont celles mentionnées à la section 9 du présent document.

Toutes les courses se faisant en départ groupé, il est à signaler que tout l'équipement individuel de sécurité nécessaire à la pratique du court de piste **EST ÉGALEMENT REQUIS** lors des compétitions régionales longue piste (voir section 12).

11. HORAIRE ET PÉRIODE D'ÉCHAUFFEMENT

11.1 Compétition en continu pour tous les patineurs

En règle générale, le déroulement des compétitions se fera en continu, c'est-à-dire que tous les groupes de toutes les catégories d'âges patineront en succession leurs rondes de qualifications et ensuite leurs finales et ce, pour les 2 premières distances mentionnées précédemment à l'item 9.

Pour tous les groupes de toutes les catégories d'âges, la 3^e distance se fera directement en finale. Le total des points accumulés par les patineurs lors des 2 premières distances de la compétition déterminera qui fera partie des différentes finales (A, B ou C si nécessaire).

11.2 Compétition en sessions d'une demi-journée

En cas d'un nombre important d'inscriptions pour une compétition, le coordonnateur et l'officiel en chef pourront s'entendre afin d'organiser la compétition en deux sessions d'une demi-journée. L'accord du coordonnateur et de l'officiel sera obligatoire pour aller de l'avant.

Le coordonnateur devra avoir reçu la confirmation du responsable des loisirs de sa municipalité que la glace est disponible pour une assez longue période permettant de tenir la compétition selon une telle formule.

Il est à souligner qu'une compétition tenue en sessions d'une demi-journée s'échelonnera sur une durée supérieure de l'ordre de 1h15m par rapport à la tenue de la même compétition en forme continue pour tous les patineurs. Ce temps supplémentaire résulte entre autre d'un plus grand nombre de resurfaçage et de 2 périodes distinctes d'échauffements. Le travail des bénévoles ainsi que celui des officiels s'effectuera ainsi sur une plus longue période..

La décision de procéder ainsi devra être prise au plus tard 2 jours après la date limite des inscriptions donc 8 jours avant la compétition et mentionné lors de l'affichage préliminaire des inscrits sur le site de la FPVQ. Justification : L'objectif principal de cette nouvelle mesure est de permettre de réduire la plage de « travail » des jeunes patineurs. Un constat formulé par plusieurs intervenants fait état d'une problématique de chutes plus fréquentes en fin de journée. Il y a aussi l'aspect de la rétention des membres si la journée est interminable C'est pourquoi, la formule de demi-journées est proposée. Actuellement, un patineur peut enfiler ses patins à 7h30 pour l'échauffement et une dernière fois vers 15h. En divisant en 2 sessions, celui qui s'échauffera à 7h30 terminera vers 11h30 alors que celui qui s'échauffera vers 12h terminera vers 16h. Il semble que cette mesure puisse contribuer à alléger la journée des patineurs, ce qui devrait diminuer le nombre de chutes et même améliorer les performances globalement. Pour les parents et les clubs, il y aura un ajustement à faire. Mais il ne faut pas penser que tous les parents ou patineurs doivent quitter quand les courses sont terminées. Les jeunes peuvent rester sur place dans un rôle d'aide à l'entraîneur lorsqu'ils ne sont pas sur la glace. Le jeune qui patine le matin peut rester pour l'après-midi et vice-versa. Plusieurs scénarios de covoiturage peuvent se développer.

11.3 Ordre des périodes d'échauffements

L'ordre final des échauffements sera déterminé suite à la fermeture des inscriptions et sera publié sur le site internet de la FPVQ au www.fpvq.org , sous l'onglet *ASS RÉG./ARPVQ-RÉGION*

DE QUÉBEC/INVITATIONS, LISTES, REGROUPEMENT ET PROGRAMMES. Le temps alloué pour les groupes d'échauffements est de 7 minutes.

12. ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

VOICI EN RÉSUMÉ CE QUE LE PATINEUR DE NIVEAU RÉGIONAL DOIT PORTER :

- SKIN facultatif;
- Gants de cuir ou en matériau anti-coupure;
- Protège-cou **AVEC** bavette (protège-cou de hockey non accepté);
- Protège-tibias **de plastique** (type soccer) sous le vêtement (même ceux qui ont un skin avec coussinage au niveau des tibias doivent avoir en plus le protège-tibia de plastique);
- Protège-genoux (si non-intégrés dans le SKIN)
- Bas de kevlar (protège-cheville et tendon) par-dessus le skin ou le pantalon et recouvrant le haut du patin de vitesse;
EXCEPTION : pour les patineurs des groupes qui utilisent des patins de hockey, le bas de kevlar n'est pas obligatoire (ce qui correspond tout-à-fait à nos patineurs 6-9 ans qui patinent sur le tracé 85 m. ou des patineurs 5 ans lors de la compétition #4), mais **ON NE DOIT JAMAIS VOIR DE PEAU** dans le secteur du haut du patin;
- Casque sans ouverture (**PAS DE CASQUE DE VÉLO**) avec lanières latérales **BIEN AJUSTÉES**. Le casque de hockey avec grille ou visière complète est accepté;
- Lunettes de protection de couleur claire **retenues par une bande élastique** (même si on utilise un casque avec grille). **Deux exceptions** : Les lunettes de protection ne sont pas obligatoires si on porte un casque de hockey avec visière complète ou si on porte des lunettes de correction de la vue (même si non adaptées au sport);
- Le SKIN ou le manteau **DOIVENT** être zippés jusqu'en haut au moment d'être sur la ligne de départ;
- On n'enlève **AUCUNE** pièce d'équipement tant qu'on est sur la surface glacée.
- Les pointes de lames avant et arrière doivent être arrondies d'un rayon de 1 cm (utiliser une pièce de monnaie de 5 cent) et il ne doit pas y avoir d'arête visible aux extrémités de la lame. Lors de l'aiguisage des lames avec la grosse pierre, prolonger le mouvement d'aiguisage et faisant le début du rond du bout de la lame. Ceci aura pour effet d'éliminer les arêtes.

Vous trouverez à l'Annexe 1 un extrait des RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION saison 2018-2019 de la FPVQ.

13. TARIFICATION

La tarification pour la saison en cours est la suivante

TARIFICATION AU 20 AOÛT 2020	
Inscription :	
Compétition régionale et	
Finale régionale des Jeux du Québec :	29,00\$
Ristourne :	
Club organisateur :	14,00\$
Association régionale :	13,00\$
Fond Jeux du Québec :	2,00\$

ANNEXE 1

Extrait des RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION ET DE SÉCURITÉ (saison 2018-2020) sur le site de la FPVQ dans

Bibliothèque

- Règlements de courte piste
- Règlements de compétition et de sécurité 2018-2020 (révisé le 8 septembre 2018 (chapitre I pp.41 à 44))

CHAPITRE 1 - LES NORMES CONCERNANT L'ENTRAÎNEMENT DES PARTICIPANTS, LA PARTICIPATION A UN ÉVÉNEMENT, À UNE COMPÉTITION OU À UN SPECTACLE À CARACTÈRE SPORTIF Équipement des participants

Lors de la pratique du patinage de vitesse sur courte ou longue piste, les participants des niveaux élite, provincial, interrégional et **régional** doivent porter :

1. Un casque protecteur avec une coquille extérieure rigide, approuvé ASTM 1849 s'attachant sous le menton et incluant un système d'ajustement fonctionnel **sauf pour le niveau régional où la norme ASTM 1849 n'est pas obligatoire**. Cependant, tout casque avec grandes ouvertures est interdit (ex : casque de vélo). Le casque protecteur est obligatoire pour le patinage courte piste et longue piste, sauf pour le style olympique.
2. Un protecteur pour le cou de type bavette et répondant à la norme CAN/BNQ 9415-370 ou EN 388 niveau 2 est obligatoire en courte piste et en longue piste, sauf en style olympique. Il doit être ajusté pour couvrir le cou et les parties molles de la région supérieure de la poitrine.
3. Des gants de cuir ou de matériel synthétique fabriqué avec un matériel ayant une résistance aux coupures.
4. Des protège-tibias rigides.
5. Des lunettes sportives ou de protection (couleur claire permettant de voir les pupilles des yeux) ou une visière complète (la demi-visière n'est pas permise), sont obligatoires pour tous les patineurs en courte piste. Les lunettes doivent être retenues par une bande élastique.

Les lunettes sont obligatoires même avec un casque de hockey muni d'une grille. Les lunettes teintées sont acceptées en longue piste. Les lunettes régulières de vision qui n'ont pas été adaptées pour la pratique du sport ne sont pas considérées comme une lunette de protection acceptable, **sauf pour les patineurs de niveau régional**.

6. Des protège-genoux ou des mousses denses de protection intégrées à la combinaison.
7. Un maillot ou un sous-vêtement de protection intégrale (toutes les parties du corps), fabriqué dans un matériel résistant aux coupures selon la norme EN 388, niveau 2. Cet équipement de protection est exigé pour les patineurs des statuts Interrégional et plus. Les poignets et les chevilles des patineurs doivent être bien couverts par leur maillot avec protection, leur sous-vêtement de protection ou leurs gants. Le maillot avec protection n'est pas obligatoire pour le patinage de vitesse longue piste en style olympique. **Le maillot avec protection n'est pas obligatoire au niveau régional** (courte et longue pistes). De plus, un tube de kevlar ou bas résistant aux coupures fabriquées dans un matériel répondant à la norme EN 388 niveau 2 et couvrant le tendon d'Achille est obligatoire. Le tube doit être ajusté et installé de façon à couvrir visiblement le haut du patin de vitesse. Lorsque le bas est porté, c'est la combinaison résistante aux coupures qui doit couvrir le haut du patin offrant ainsi une double protection. **Advenant le port du patin de hockey pour l'apprentissage du patin un dit tube ou bas n'est pas nécessaire.**
8. Des patins aux pointes avant et arrière des lames arrondies, d'un rayon de 1 cm (réf. PVC ; D3-100).

ANNEXE 2

PARTICULARITÉS EN COURSE

A2.1 Pénalités

Pour toute pénalité, le patineur se voit attribuer la dernière place de la course, en étant placé après le ou les patineurs qui n'a ou n'ont pas terminé leur course, mais avant le ou les patineurs qui n'a ou n'ont pas pris le départ. De plus, tout patineur pénalisé, lors d'une course, dans une étape donnée, sera placé dans la dernière finale qui lui est accessible.

Le règlement de PVC C6-304 sera appliqué dans le cas des cartons jaunes donnés par les officiels et de la règle 297, article 5 de l'ISU en ce qui a trait au carton rouge.

A2.2 Carton Jaune

Le carton jaune se donne seulement lorsqu'une infraction commise durant une course (entre le départ et le sifflet de l'arbitre qui annonce la fin de la course). Un carton jaune peut être donné pour : interférence dangereuse, geste antisportif. Tout patineur qui reçoit un carton jaune à deux reprises dans la même compétition sera sanctionné par un carton rouge. Lors d'un carton jaune, le patineur est exclu de la distance et ne reçoit aucun point pour cette distance. Dans le cas d'un carton jaune, l'officiel en chef devra valider sa décision avec les autres officiels en place. Le carton jaune attribué à un entraîneur a comme résultat une suspension du banc des entraîneurs et de l'aire de jeu (Field of Play) pour la journée.

A2.3 Carton Rouge

Le carton rouge se donne pour une violation des règles de course p. ex. interférence dangereuse, négligence grave ou violation du code d'éthique. Le carton rouge peut également être attribué aux participants pour toute action ou comportement négatif, soit sur ou hors de la glace au cours de la période de la compétition. Lors d'un carton rouge, le patineur est exclu de la compétition et n'a pas de classement pour cette compétition. Un carton rouge attribué à un entraîneur a comme résultat sa suspension du banc des entraîneurs et de l'aire de jeu (Field of Play) et les officiels lui retirent son accréditation pour toute la compétition.

A2.4 Non-temps

Si l'officiel arrête la course parce qu'il ne reste qu'un patineur en action, ce patineur se verra attribuer un code NT, ceci lui assure la position suivante de celle du dernier patineur ayant terminé la course, avant les patineurs pénalisés.

A2.5 Rappel d'une course

Si une course est rappelée à la suite d'une blessure, le patineur ou l'équipe de relais pour qui l'on rappelle la course ne peut la recommencer. Si une course est rappelée pour des raisons de sécurité, le patineur ou l'équipe de relais pourra reprendre la course. L'arbitre peut accorder un repos aux athlètes ou faire patiner la vague à la suite de la prochaine si c'est possible et si plus de la moitié de la distance a été parcourue. Par contre, si moins de la moitié de la distance a été parcourue, il revient à la discrétion de l'arbitre d'accorder un repos ou non. En cas d'un bris de lame ou d'un bris d'équipement pendant une course menant à un arrêt de sécurité, l'arbitre reprend la course après la vague suivante avec les patineurs présents ou dans un délai de 3 à 5 minutes si c'est la dernière vague du bloc de courses.